

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

17 mai 2019

Date d'affichage :

29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **23 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 19

OBJET : Ancienne Bibliothèque rue Croisier : restitution par Riom Limagne et Volcans et désaffectation du bâtiment.

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 mai 2019.

Par convention de mise à disposition de biens attachés à une compétence transférée en date du 23 décembre 2002, autorisée par délibération du 20 décembre 2002, la commune de Riom a mis à disposition de Riom Communauté, devenue Riom Limagne et Volcans, le bâtiment affecté à la Bibliothèque de Riom situé 5bis rue Croisier, et correspondant à la parcelle cadastrée BZ n°20, d'une surface de 658 m².

Dans le cadre du déménagement des services de la Bibliothèque à la nouvelle Médiathèque des Jardins de la Culture, ouverte le 21 mars 2019, la Communauté d'Agglomération n'a plus l'usage du bâtiment de l'ancienne Bibliothèque pour sa compétence et souhaite le restituer au 30 juin 2019. Une délibération du conseil communautaire a été prise en ce sens le 23 avril 2019.

La commune de Riom constate la désaffectation du bâtiment et en accepte la restitution. A la date de la restitution, la convention de mise à disposition à Riom Limagne et Volcans cesse de produire des effets concernant sauf concernant les biens meubles restant affectés à l'exercice de la compétence transférée. Un procès-verbal de restitution et un état des lieux seront dressés à cet effet.

Le bâtiment n'est plus considéré comme un Etablissement Recevant du Public (ERP) et en l'état ne peut recevoir du public. Le bâtiment reste classé dans le domaine public communal.

Vu les Articles L 1321-1 à L 1321-7 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prononcer la désaffectation du bâtiment de l'ancienne bibliothèque ;**
- **accepter la restitution à la commune de Riom du bâtiment par Riom Limagne et Volcans ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL